



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
MANAGEMENT DE L'INNOVATION**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;

Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Management de l'innovation

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Innovation Management Communication et Data Science		M1	x							x	x	
Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat		M1	x								x	
Innovation Management des Technologies et Développement Durable		M1	x							x	x	
Innovation Management Mode et Industries du Luxe		M1	x							x	x	
Innovation Management Arts et Industries Créatives		M1	x							x	x	
Innovation Management Communication et Data Science		M2	x							x	x	M1 IMCDS
Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat		M2	x							x	x	M1IMTE
Innovation Management des Technologies et Développement Durable		M2	x							x	x	M1 IMTDD
Innovation Management Mode et Industries du Luxe		M2	x							x	x	M1 IMMIL
Innovation Management Arts et Industries Créatives		M2	x	x						x	x	M1 IMAIC
Economia integral		M1	x									

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Economia integral		M2	x								
Economia noturno		M1	x								
Economia noturno		M2	x								
Administração integral		M1	x								
Administração integral		M2	x								
Administração noturno		M1	x								
Administração noturno		M2	x								
Contabilidade		M1	x								
Contabilidade		M2	x								
Atuárias		M1	x								
Atuárias		M2	x								

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Aucune de disposition particulière pour l'accès au niveau M1 des parcours en formation initiale. Nécessité de signature d'un contrat d'apprentissage pour les M1 en FA. L'accès au niveau M2 d'un parcours se fait de droit après validation du niveau M1 du même parcours (parcours M1/M2 tubulaires).

Concernant tous les parcours de la Mention Management de l'Innovation en apprentissage et alternance, la réglementation spécifique suivante particulière s'applique : encadrement du contrat d'apprentissage contrat de travail spécifique, encadré par le Code du travail, notamment les articles L6221-1 et suivants ; décret n°2019-1489 du 27 décembre 2019 précise les modalités de dépôt des contrats d'apprentissage ; - financement des contrats d'apprentissage, régie par les articles L6241-1 à L6241-9 du Code du travail, avec la répartition des fonds et les modalités de versement selon les décrets n°2019-1438 et n°2019-1491 ; textes spécifiques à FRANCE COMPETENCES + aux Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

1. Dispositions spécifiques de validation

Les cours du parcours M2 Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat (IMT&E) et M2 Innovation Management des Technologies et Développement Durable (IMT&DD) ainsi qu'en parcours M2 Innovation Management Arts et Industries Créatives (IM A&IC) ; M2 Innovation Management Mode et Industries du Luxe (IM M&IL) ; M2 Innovation Management Communication et Data Science (IM C&DS) sont considérés être des cours-conférences de méthode (étant donné le caractère professionnalisant et méthodologique de ces enseignements), de manière à ce que ladite condition d'assiduité s'applique. La limitation ci-dessus n'est pas applicable en cas de maladie de longue durée, de grossesse ou de handicap. En master 2ème année l'assiduité aux cours et séminaires est obligatoire. Il ne peut être toléré plus de deux absences motivées par semestre pour chaque cours. La réglementation spécifique à l'apprentissage et à l'alternance s'applique aux parcours en FA.

2. Modalités d'accès

Modalités en M1 pour le parcours en formation initiale en apprentissage de la mention Management de l'Innovation:

admissibilité pour l'ensemble des parcours de la mention : CV complet (indiquant le parcours, les expériences professionnelles, accompagné ou non de lettres de recommandation ...) + note de synthèse de une à deux pages où le candidat se présentera et précisera sa motivation, puis détaillera son projet professionnel + l'attestation du DELF/DALF ou TCF niveau C1 (pour les candidatures d'étudiants étrangers).

admission par parcours : entretien devant un jury

Précision sur la notion de capacité d'accueil parcours M2 Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat (IMT&E) et parcours M2 Innovation Management des Technologies et Développement Durable (IMT&DD) ; parcours M2 Innovation Management Arts et Industries Créatives (IM A&IC) parcours ; M2 Innovation Management Mode et Industries du Luxe (IM M&IL) et parcours M2 Innovation Management Communication et Data Science (IM C&DS) :

Au niveau des capacités d'accueil de la Mention Management de l'Innovation parcours M2 Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat (IMT&E) on entend l'ensemble :

- des étudiants qui ont validé le M1 mention Management de l'Innovation (et qui entrent de droit dans le M2 mention Management de l'Innovation parcours M2 Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat (IMT&E) ;
- des étudiants en retour aux études après une année de césure (intégrables de droit dans le M2 mention Management de l'Innovation parcours M2 Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat (IMT&E) ;
- des étudiants qui ont validé une autre mention de M1 à Paris 1 ou dans un autre établissement (et retenus à l'issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des étudiants détenteurs d'un titre étranger dont l'équivalence aura été validée (et retenus à l'issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des candidats ayant validés une VAE/VAP (et retenus à l'issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;

Et parcours M2 Innovation Management des Technologies et Développement Durable (IMT&DD) :

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

- des étudiants qui ont validé le M1 mention Management de l’Innovation (et candidatent au M2 mention Management de l’Innovation parcours M2 Innovation Management des Technologies et Développement Durable (IMT&DD) ;
- des étudiants en retour aux études après une année de césure (qui candidatent au M2 mention Management de l’Innovation parcours M2 Innovation Management des Technologies et Développement Durable (IMT&DD) ;
- des étudiants qui ont validé une autre mention de M1 à Paris 1 ou dans un autre établissement (et retenus à l’issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des étudiants détenteurs d’un titre étranger dont l’équivalence aura été validée (et retenus à l’issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des candidats ayant validés une VAE/VAP (et retenus à l’issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;

Et parcours M2 Innovation Management Arts et Industries Créatives (IM A&IC) :

- des étudiants qui ont validé le M1 mention Management de l’Innovation (et candidatent au M2 mention Management de l’Innovation parcours M2 Innovation Management Arts et Industries Créatives (IM A&IC)) ;
- des étudiants en retour aux études après une année de césure (qui candidatent au M2 mention Management de l’Innovation parcours Innovation Management Arts et Industries Créatives (IM A&IC)) ;
- des étudiants qui ont validé une autre mention de M1 à Paris 1 ou dans un autre établissement (et retenus à l’issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des étudiants détenteurs d’un titre étranger dont l’équivalence aura été validée (et retenus à l’issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des candidats ayant validés une VAE/VAP (et retenus à l’issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Et parcours M2 Innovation Management Mode et Industries du Luxe (IM M&IL) :

- des étudiants qui ont validé le M1 mention Management de l’Innovation (et candidatent au M2 mention Management de l’Innovation parcours M2 Innovation Management Mode et Industries du Luxe (IM M&IL)) ;
- des étudiants en retour aux études après une année de césure (qui candidatent au M2 mention Management de l’Innovation parcours Innovation Management Mode et Industries du Luxe (IM M&IL)) ;
- des étudiants qui ont validé une autre mention de M1 à Paris 1 ou dans un autre établissement (et retenus à l’issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des étudiants détenteurs d’un titre étranger dont l’équivalence aura été validée (et retenus à l’issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des candidats ayant validés une VAE/VAP (et retenus à l’issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;

Et parcours M2 Innovation Management Communication et Data Science (IM C&DS) :

- des étudiants qui ont validé le M1 mention Management de l’Innovation (et qui entrent de droit dans le M2 mention Management de l’Innovation parcours M2)
- des étudiants qui ont validé une autre mention de M1 à Paris 1 ou dans un autre établissement (et retenus à l’issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des étudiants détenteurs d’un titre étranger dont l’équivalence aura été validée (et retenus à l’issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des candidats ayant validés une VAE/VAP (et retenus à l’issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;

3. Langues d'enseignement

Langue principale d'enseignement : Français

Langue secondaire d'enseignement : Anglais

4. Organisation des examens

Dispositions spécifiques d'examen en M1 en formation initiale (parcours M1 IMT&E) : Les examens se déroulent pendant les périodes dédiées ou tout au long du semestre, en fonction des modalités d'évaluation définies dans les maquettes pédagogiques.

Dispositions particulières pour les M1 et M2 en apprentissage (M1-M2 IMCDS, M1-M2 IMMIL, M1-M2 IMAIC, M1-M2 IMT&DD) : Les parcours en apprentissage, qui ne suivent pas le calendrier réglementaire des M2 en formation initiale, s'adaptent au rythme de l'alternance, en fonction des modalités d'évaluation définies dans les maquettes pédagogiques. L'organisation des examens est flexible : ils peuvent être concentrés sur une période spécifique ou répartis de manière continue tout au long du semestre. En master M2, le redoublement est soumis à l'appréciation du jury.

5. Organisation des sessions d'examen

Dispositions générales pour les M1 (parcours M1 IMT&E, M1 IMT&DD, M1 IMMIL, M1 IMAIC) : Session 1 et Session 2 d'examen selon le calendrier prévu.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Dispositions spécifiques pour le M1 IMCDS et les M2 (parcours M2 IMT&E, M2 IMT&DD, M2 IMMIL, M2 IMAIC) : une session unique. Une seule session d'examen est prévue. Cependant, une session de rattrapage peut être organisée par dérogation sur décision du responsable de la formation.

6. Nature des stages

Dispositions spécifiques aux M1 en formation initiale (parcours M1 IMT&E) : Stage facultatif. Dispositions spécifiques au M2 IMT&E : Stage obligatoire d'une durée minimum de 4 mois pour tous les étudiants hors alternance.

7. Notation des épreuves

Dispositions spécifiques aux M1 :

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui.
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non

Dispositions spécifiques aux M2 :

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non

8. Dispositions spécifiques de validation

9. Rubrique libre

Césure : une césure peut être réalisée entre le M1 et le M2 sauf pour le M1-M2 IMCDS. Le projet de césure s'inscrit dans une perspective pédagogique et en cohérence avec l'organisation générale du parcours. Les cours dispensés en anglais peuvent donner lieu à des examens dans la même langue.

IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue	Examens		Stage		Notation	
Intitulé du parcours/étape			Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Innovation Management Communication et Data Science		M1	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique			x	
Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat		M1	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session 1 Session 2	Facultatif		x	
Innovation Management des Technologies et Développement Durable		M1	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session 1 Session 2			x	
Innovation Management Mode et Industries du Luxe		M1	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session 1 Session 2			x	
Innovation Management Arts et Industries Créatives		M1	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session 1 Session 2			x	
Innovation Management Communication et Data Science		M2	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique			x	
Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat		M2	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique	Obligatoire si FI : 4 mois		x	
Innovation Management des Technologies et Développement Durable		M2	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique			x	
Innovation Management Mode et Industries du Luxe		M2	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique			x	
Innovation Management Arts et Industries Créatives		M2	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique			x	

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
Innovation Management Communication et Data Science		M1	x (note minimale de 10/20 pour le mémoire)	x			
Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat		M1		x			
Innovation Management des Technologies et Développement Durable		M1		x			
Innovation Management Mode et Industries du Luxe		M1		x			
Innovation Management Arts et Industries Créatives		M1		x			
Innovation Management Communication et Data Science		M2	x (note minimale de 10/20 pour le mémoire)	x			
Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat		M2	x (note minimale de 10/20 pour le mémoire)	x			
Innovation Management des Technologies et Développement Durable		M2	x (note minimale de 10/20 pour le mémoire)	x			
Innovation Management Mode et Industries du Luxe		M2	x (note minimale de 10/20 pour le mémoire)	x			
Innovation Management Arts et Industries Créatives		M2	x (note minimale de 10/20 pour le mémoire)	x			